

# AVIS DE CONCOURS



## **LE SDIS DE GUADELOUPE ORGANISE**

**en partenariat avec le CDG 971**

### **Les concours de « CAPORAL DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL »**

<b>Un concours externe sur diplôme ou titre</b>	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement V c'est-à-dire CAP, BEP, brevet des collèges...) du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique
<b>16 postes</b>	
<b>Un concours externe sur qualité</b>	Ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, jeune marin-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeur-pompiers volontaires pour l'ensemble des domaines opérationnels définis à l'article R723-3 du code de la sécurité intérieure ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé. Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification jugée équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'alinéa précédent et de trois ans d'activité.
<b>24 postes</b>	
<b>Premières épreuves le 27 novembre 2025</b>	
<b>La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée : du 25 février 2025 au 8 avril 2025</b>	
avant dix-huit heures (heure limite), heure locale sur les sites internet suivants :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Site internet du CDG 971 : <a href="http://www.cdg971.com">www.cdg971.com</a></li><li>- Portail national : <a href="http://www.concours-territorial.fr">www.concours-territorial.fr</a> (obligatoire)</li></ul>	
Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent :	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Effectuer leur préinscription sur place, du 25 février 2025 au 8 avril 2025 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe - avenue Paul Lacavé, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 16 H 30, mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne)</li><li>- Solliciter un dossier par voie postale au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 2,56 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le 8 avril 2025 (cachet de la poste faisant foi).</li></ul>	
<b>Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription.</b> A l'issue de la procédure de préinscription, <u>il</u> <b>conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer</b> avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.	
<b>Clôture des inscriptions : 15 avril 2025</b> (Date limite de dépôt/d'expédition des dossiers)	
<b>Dossiers à adresser ou déposer au :</b> <b>CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE</b> <b>SERVICE CONCOURS - B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE</b>	